

Aux parents des élèves de l'école Lanouette

ORDRE DU JOUR

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE LANOUETTE QUI SE TIENDRA LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 19 H, AU LOCAL DU SERVICE DE GARDE

- 1. Mot de bienvenue (direction et président) et présentations;
- 2. Désignation d'une présidente ou d'un président d'assemblée;
- 3. Désignation d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'assemblée;
- 4. Acceptation de l'ordre du jour;
- 5. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2021 et suivis;
- Information sur le rôle du CÉ, sa composition, son fonctionnement, le nombre de représentants des parents à élire et la durée de leur mandat (42 et ss. LIP).
 N. B. La durée du mandat des parents est de 2 ans.
- Information sur le rôle du comité de parents, sa composition, son fonctionnement, le nombre de représentants des parents à élire et la durée de leur mandat (189 et ss. LIP).
 - N. B. La durée du mandat au comité de parents est de 1 an.
- 8. Information sur le pouvoir de l'assemblée générale des parents de mettre en place un organisme de participation des parents (OPP), son rôle, sa composition, son fonctionnement et nomination des membres (96 et ss. LIP);
 - N. B. La durée du mandat à l'OPP est de 1 an.
- 9. Procédure d'élection.
 - 9.1 Élection de parents au CÉ, selon le nombre de postes vacants (47 LIP).
 - 9.2 Élection de substitut(s) aux parents du CÉ (51.1 LIP).
 - 9.3 Élection d'un parent du CÉ comme représentant au comité de parents (47 LIP).
- 9.4 Élection d'un parent du CÉ comme représentant substitut au comité de parents (47 LIP).

- Décision de former ou non un OPP (96 LIP); Si oui, faire 10.1 à 10.4, si non, aller à 11.
 - 10.1 Détermination de la composition de l'OPP;
 - 10.2 Détermination des règles de fonctionnement de l'OPP;
 - 10.3 Élection des membres de l'OPP.
- 11 Information de la direction :
 - 11.1 Activités avec dérangement à l'horaire
 - 11.2 Portrait de l'école
- 12 Levée de l'assemblée.

Bonne année scolaire à tous

Édith Michaud, directrice